



14ème législature

Question N° : 63741	De M. Christophe Premat (Socialiste, écologiste et républicain - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Francophonie		Ministère attributaire > Francophonie
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > francophonie	Analyse > enseignement du français. Suisse.
Question publiée au JO le : 09/09/2014 Réponse publiée au JO le : 25/11/2014 page : 9832		

Texte de la question

M. Christophe Premat alerte Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargée du développement et de la francophonie, sur le recul enregistré du français dans un pays comme la Suisse où le français fait pourtant partie du quadrilinguisme. Plusieurs cantons alémaniques ont opté pour l'anglais arguant du fait que le français était une langue trop difficile ou que le bilinguisme était trop compliqué. Le débat sur l'enseignement du français en primaire a été ravivé en Suisse lors de la rentrée 2014. Certains cantons comme Nidwald ou la Thurgovie veulent repousser l'apprentissage du français au niveau du collège. Les méthodes d'enseignement désuètes ont souvent été présentées comme un argument pour justifier ce report alors même que le français langue étrangère (FLE) est un domaine en pointe en termes de pédagogies innovantes. Il souhaiterait qu'elle saisisse l'Organisation Internationale de la francophonie sur ce problème. À l'heure où des plans de formation des professeurs de français sont proposés en Afrique, il est également important de relancer l'apprentissage du français dans des pays où le français est l'une des langues officielles. La francophonie doit s'inscrire dans une démarche plurilingue pour devenir un véritable espace d'échanges et de communication.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international suit attentivement la question de la place de la langue française en Suisse. La coopération avec les établissements scolaires situés sur l'ensemble du territoire de la Confédération suisse est en effet essentielle. Deux langues vivantes, dont une langue nationale, sont enseignées dans l'enseignement primaire dans les quinze cantons signataires de l'accord intercantonal HarmoS (harmonisation de la scolarité obligatoire) et qui représentent plus de 75 % de la population. En outre, le projet « Passepartout », initié par l'instance de coordination intercantonale et signé par les cantons alémaniques ou bilingues les plus proches de la frontière linguistique (Berne, Bâle Ville, Bâle Campagne, Soleure, Valais et Fribourg), introduit le français comme première langue étrangère à l'école primaire avant l'anglais. Par ailleurs, si des cantons démographiquement et économiquement importants comme Zurich ont choisi l'anglais comme première langue étrangère, ils n'en ont pas moins maintenu l'enseignement du français à l'école primaire. De même, toujours à Zurich, deux filières bilingues allemand-français ont été récemment créées et connaissent un réel succès. Enfin, il faut rappeler que le français est enseigné au niveau du secondaire obligatoire (équivalent du collège en France). La Confédération suisse s'est récemment déclarée prête à légiférer en 2015 pour imposer le maintien à l'école primaire de deux langues vivantes étrangères, dont une langue nationale (le français, par conséquent, en Suisse alémanique) si les initiatives de certains cantons pour repousser l'enseignement au niveau secondaire se confirmaient. Cette prise de position de la Confédération est d'autant plus remarquable que l'éducation relève de la compétence des cantons, très largement autonomes en la matière. Elle traduit une volonté forte de maintenir le plurilinguisme comme

composante essentielle de la cohésion nationale et comme facteur du dynamisme économique suisse. En Suisse alémanique, outre les trois établissements scolaires du réseau AEFÉ (Agence pour l'enseignement français à l'étranger), notre coopération linguistique et éducative a pour priorité la promotion du français langue étrangère (FLE) à travers la diffusion du DELF (diplôme d'études en langue française) et du DALF (diplôme approfondi de langue française). Pour ces diplômes du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, conçus par le centre international d'études pédagogiques (CIEP), la Suisse, avec environ 11 000 candidats par an, fait partie des pays les plus dynamiques. Elle se classe même en première position mondiale si on rapporte le nombre de passations à la population concernée. Quant à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), elle a pour vocation la promotion et le rayonnement de la langue française, vecteur de valeurs, d'échanges et de croissance économique, aussi bien sur le continent africain qu'en Europe, où le développement de la francophonie demeure un enjeu majeur. En Suisse, l'OIF contribue annuellement à la Semaine de la langue française et de la francophonie avec la délégation suisse à la langue française et le Département fédéral des affaires étrangères. L'ambassade de France en Suisse est également un partenaire actif de cette manifestation, en particulier en direction des publics scolaires. Elle soutient aussi régulièrement des colloques universitaires sur la question du plurilinguisme. Au total, si certaines initiatives pourraient aboutir à un recul relatif du français en Suisse alémanique, il convient de noter que les forces politiques et économiques qui plaident et agissent en faveur du maintien du modèle plurilingue suisse sont également très influentes. La Suisse, qui a accueilli le XIIIème sommet de la francophonie à Montreux en 2010, reste, en tout état de cause, un acteur et un soutien solide des institutions francophones, notamment au sein de TV5 Monde.